

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 05 AVRIL 2022

Convocation du 29/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Philippe VARIN.

Absents : Mireille FOURMOND, Isabelle JOREAU et Christophe GIGNON

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2022-19 SIEML CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Le syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) exerce en lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. En 2015, le comité syndical du SIEML a décidé de mettre en place une mission de conseil en Energie Partagée auprès de ses adhérents.

La commune de la BREILLE-LES-PINS souhaite adhérer à ce service. Le conseiller en énergie partagé est la personne ressource pour élaborer une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine de la collectivité. Ses missions consistent à réaliser un bilan énergétique personnalisé de la commune, à suivre les consommations, les dépenses et le comportement énergétique du patrimoine immobilier, à élaborer un programme annuel d'action en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, à accompagner la collectivité sur ses projets relatifs à l'énergie, à sensibiliser et former les équipes communales aux problématiques énergétiques et à mettre en réseau les élus et les techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges.

Cette mission sera définie dans une convention d'une durée de trois ans entre le SIEML et la Commune, pour un montant de 307 € (trois cent sept euros) par an, calculé selon une formule basée sur un prix par habitant.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents

DECIDE d'adhérer à la mission de conseil en énergie auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) pour un montant de 307 € (trois cent sept euros) par an, calculé selon une formule basée sur un prix par habitant.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 11/04/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 11/04/2022
Et de la publication le 11/04/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 5 AVRIL 2022

Convocation du 29/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Philippe VARIN et Olivier CHARRIER.

Absents : Mireille FOURMOND et Christophe GIGNON

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2022-20 CREATION D'UN AMENAGEMENT SPORTIF – CITY STADE

Madame le maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été contactés, deux entreprises ont répondu pour la réalisation d'un aménagement sportif « city stade » :

- La société PASS SPORT :

Pour un montant de 72.472,68 € H.T. soit 86.967,22 € T.T.C. (avec toutes les options)

- La société SAE :

Pour un montant de 75.320,00 € H.T. soit 90.384,00 € T.T.C. (avec toutes les options)

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1 voix pour la société S.A.E., 9 voix pour la société PASSESPORT et 1 abstention

ACCEPTE le devis de la société PASSESPORT sise « 10 bis rue des Rabatteries – 37230 FONDETTES » pour un montant de 72.472,68 € H.T. soit 86.967,22 € T.T.C. (avec toutes les options) sous réserve de l'obtention des subventions.

AUTORISE Madame le Maire à faire la demande de subvention de 80% au titre des équipements sportifs auprès de l'Agence Nationale du Sport sur un montant de travaux de 86.967,22 € T.T.C.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer d'autres demandes de subventions si la totalité de la somme n'atteint pas 80%.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis après obtention des subventions.

Pour copie certifiée conforme,

LA BREILLE LES PINS,

Le 11/04/2022

Le Maire,

Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 11/04/2022
Et de la publication le 11/04/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 04 avril 2022

Convocation du 29/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN.

Absents : Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2022-21 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

La commune ayant pour projet l'aménagement sportif situé « rue du Vau de Chevré ». Pour la création de ce terrain de sport, le montant est estimé à € 72.472,68 H.T. soit 86.967,22 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

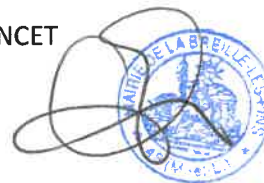
LE CONSEIL MUNICIPAL

SOLLICITE la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Sports et
ARRÊTE les modalités de financement suivantes :

Plan de financement :

Agence Nationale du Sport	80 %	69.573,78 € T.T.C
Autofinancement	20 %	17.393,44 € T.T.C
Total	100 %	86.967,22 € T.T.C

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS, le 11/04/2022
 Le Maire,
 Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur, le 11/04/2022
 Et de la publication le 11/04/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 5 AVRIL 2022

Convocation du 29/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 11/04/2022.

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER, Anne MAYER et Philippe VARIN.

Absents : Mireille FOURMOND et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2022-22 VENTE DE LA REMORQUE D'OCCASION

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Yves FREMONT propose d'acheter à la commune la remorque au prix de 500 € (cinq cents euros).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de vendre à Monsieur Jean-Yves FREMONT la remorque au prix de 500 €.

CHARGE Madame le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour la vente de ce matériel.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 11/04/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 11/04/2022
Et de la publication le 11/04/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 05/04/2022

Convocation du 29/03/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 11/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER, Isabelle JOREAU et Dominique GIRARD.

Absents : Mireille FOURMOND et Christophe GIGNON

Bon pour pouvoir : Néant

DCM 2022-23 ECOLE DE LA BREILLE-LES-PINS - DEVIS PROJET PRESTATION MUSICALE

Madame le Maire présente le devis prestation musicale de l'école de La Breille-Les-Pins sachant que l'APE participera au financement et que la directrice sollicite une aide de la commune à hauteur de 50%.

Ce projet consiste en une prestation musicale fin juin ou début juillet pour un montant de 500,00 € TTC (cinq cent euros).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents de participer au projet « prestation musicale » de La Breille-Les-Pins à hauteur de 250 €.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 11/04/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 11/04/2022
Et de la publication le 11/04/2022